

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 031-213104672-20250129-06_2025BIS-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

SOMMAIRE

Préambule

- I. Le contexte économique mondial et national**
- II. Le contexte législatif et réglementaire**
- III. La situation financière de la Commune**
 - A. Analyse rétrospective 2022-2024
 - B. Focus sur l'exercice 2024 - section de fonctionnement
 - C. Focus sur l'exercice 2024 - section d'investissement
- IV. Les orientations budgétaires 2025**
 - A. En fonctionnement
 - B. En investissement

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Ce débat est l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur la situation financière de la collectivité, également il doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la Commune.

Le débat d'orientation budgétaire pour 2025 se déroule dans un contexte politique particulièrement complexe, marqué par plusieurs incertitudes. En effet, l'absence d'une loi de finances adoptée à ce jour accentue cette situation. Ce retard législatif engendre une situation d'indécision quant aux priorités budgétaires et à l'équilibre financier pour l'année à venir.

Le présent rapport est organisé en quatre parties :

- Le contexte économique national
- Le contexte réglementaire : la loi spéciale et le décret
- La situation financière de la commune de Saint-Alban
- Les orientations budgétaires 2025 et perspectives pluriannuelles.

I. Le contexte économique mondial et national

Contexte économique mondial :

En 2024, l'économie mondiale montre des signes de reprise post crise inflationniste, bien que de manière inégale selon les régions. Le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit une croissance mondiale d'environ 3,1 %, soutenue par la résilience des économies avancées et une reprise progressive en Chine avec une croissance estimée à 5,1%. Cependant, des tensions géopolitiques et des incertitudes liées à l'inflation persistent.

L'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales. Après avoir atteint un sommet de 7,5 % en début d'année, le taux d'inflation mondial est redescendu à 6,4 % en octobre 2024. Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires continuent de peser lourdement sur l'inflation, malgré des tentatives d'apaisement par des ajustements de politique monétaire.

L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 % et la Banque Centrale Européenne (BCE) anticipe une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025. Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux de 25 pb, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires de 25 pb. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %, voire légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance (la BCE anticipe à ce stade une croissance de 1,1 % en zone euro pour 2025).

Contexte économique national :

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec **un taux de croissance de l'ordre de 1% en 2024**. Elle a été notamment portée cet été par la tenue des Jeux Olympiques.

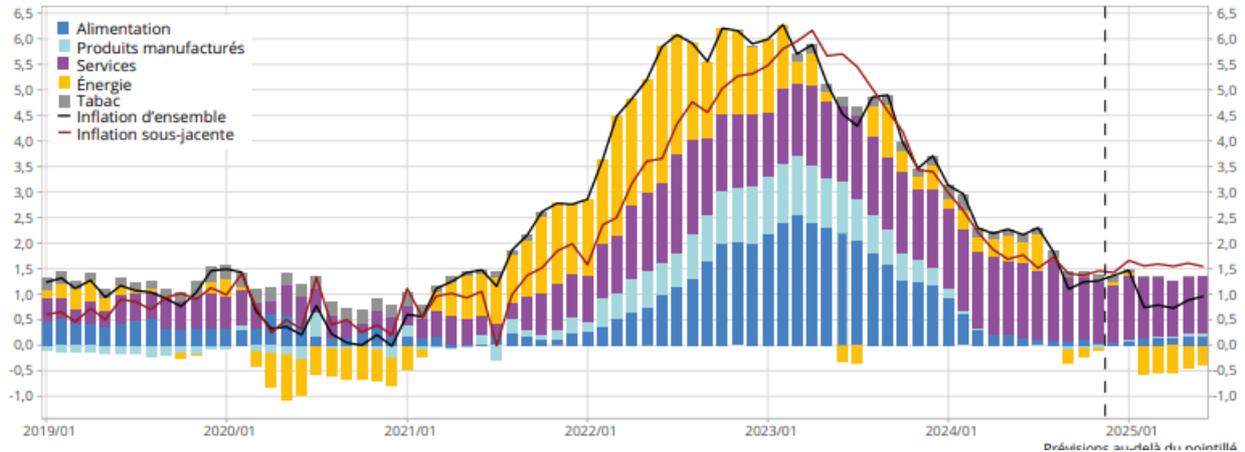
Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%

Source : Banque postale

S'agissant de l'inflation, l'année 2022 a connu un pic (5,2%) mais amorti notamment par le bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité et moins marqué que dans d'autres économies similaires. Le reflux amorcé a certes été freiné par de nouvelles hausses des prix de l'énergie à l'été 2023, mais il s'est toutefois poursuivi. L'inflation s'était établie à 4,9% en 2023 selon l'INSEE et **devrait retomber en moyenne à 1,8% en 2024**.

Inflation d'ensemble et contribution par poste en France:

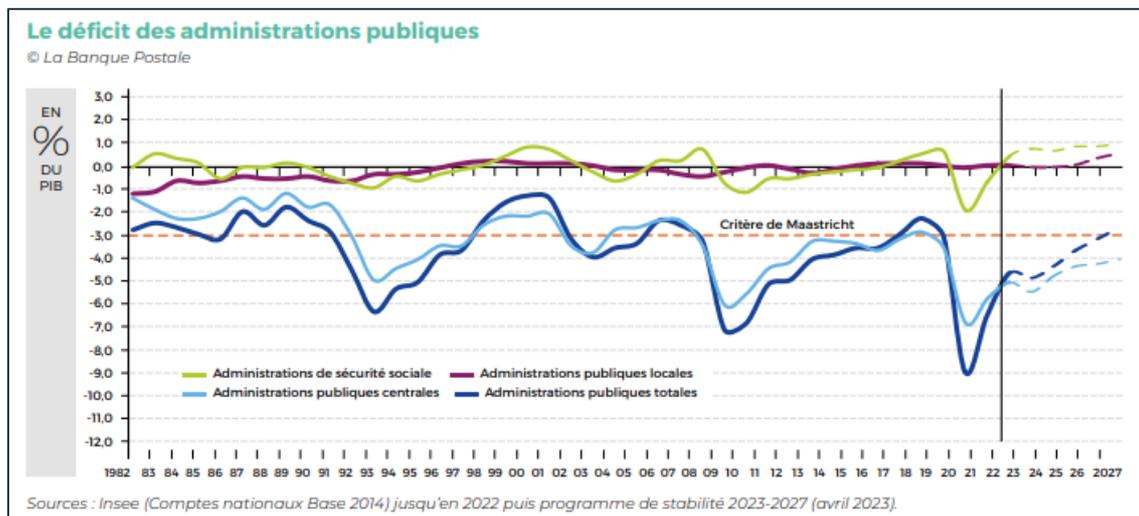


Source : note conjoncture INSEE

Le taux de chômage, en baisse continue du 3^{ème} trimestre 2021 (8%) au 1^{er} trimestre 2023 (7,1%) a connu une légère remontée au 2^{ème} trimestre 2023 (7,2%). Au 3^{ème} trimestre 2024, le taux de chômage en France est quasi stable et s'établit à 7,4%. Pour 2025, les prévisions indiquent une légère hausse du taux de chômage, qui pourrait atteindre 7,8 %. Cette augmentation est attribuée à des conditions économiques incertaines et à des ajustements structurels sur le marché du travail.

La situation des finances publiques :

Le déficit public en 2024 atteint 6,1% du PIB (4,4% étaient attendus dans le PLF 2024). En 2023, il s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022.



Après le relatif redressement de la situation financière des administrations publiques en 2022, l'année 2023 a été plus compliquée pour les collectivités territoriales, la Cour des comptes dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques l'a décrite comme « une très mauvaise année », évoquant « une situation inquiétante ».

En 2024 les dépenses de fonctionnement ont évolué au global de 4,4% et les recettes de fonctionnement de 2,3% ainsi l'épargne brute est en chute de 8,7%. L'investissement lui est en hausse de 7%. La situation du bloc communal s'inscrit dans cette même tendance.

Collectivités locales 2024 (estimations et évolutions 2024/2023)*		
Recettes de fonct.	276,5Md€	+2,3%
Dépenses de fonct.	237,0Md€	+4,4%
Épargne brute	39,5Md€	-8,7%
Investissement**	80,1Md€	+7,0%
Encours de dette	210,7Md€	+2,8%

Finances des communes 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	99,5Md€	+2,5%
Dépenses de fonct.	86,0Md€	+4,4%
Épargne brute	13,5Md€	-7,8%
Investissement**	29,2Md€	+8,3%
Encours de dette	66,5Md€	+1,4%

Source : Banque postale

*Le compte Collectivités locales regroupe les budgets principaux et annexes des différents niveaux de collectivités de façon consolidée (les flux entre collectivités sont retraités) ; les comptes par niveau traitent uniquement des budgets principaux
 **Hors dette

Du côté du fonctionnement, le dynamisme des recettes fiscales assises sur les valeurs locatives, avec une revalorisation de 7,1 % a cependant été tempéré par la forte baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et le ralentissement de la dynamique de la TVA.

La croissance des produits a amorti en partie la hausse des charges mais leur progression a été dans l'ensemble insuffisante pour maintenir un niveau d'épargne équivalent à celui de 2022. Pour autant, l'investissement est resté particulièrement dynamique, en accélération par rapport à l'année précédente (+ 7 %).

II. Le contexte réglementaire

Loi spéciale et décret d'application :

L'absence d'adoption de loi de finances pour 2025 entraîne une grande incertitude sur le montage des budgets locaux.

Pour rappel le 5 décembre 2024 a été votée la motion de censure du gouvernement sur le projet de loi de finance de la sécurité sociale 2025 et a donc suspendu tous les débats au parlement sur les textes financiers.

Néanmoins afin d'éviter un blocage total de la situation des administrations publiques, le 20 décembre 2024 a été promulguée **la loi spéciale** par le président de la République ainsi que le 30 décembre 2024 la promulgation **du décret n°2024-1253** portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics.

La loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles. En ce qui concerne les collectivités territoriales cela leur permet de continuer à percevoir les douzièmes de fiscalité ainsi que les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat telle que la DGF.

Ainsi dans l'attente de l'adoption d'une loi de finances pour 2025, l'enveloppe globale de DGF 2025 est similaire à celle de 2024, en découle ensuite un calcul de répartition individuel en fonction des critères de répartition de la DGF connus (évolution population, EF, PFi...).

Cependant cette loi spéciale ne permet pas le versement des concours financiers de l'État que sont notamment la DETR, DSIL, DGD, fonds vert ..., les subventions permettant une partie du financement des investissements locaux.

A noter que l'examen du PLF 2025 au Sénat a repris le 15 janvier, avec un vote prévu le 23 janvier 2025.

Les mesures législatives et réglementaire actées pour 2025

Les budgets locaux 2025 sont par ailleurs impactés par d'autres mesures hors loi de finances :

- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives en 2025 s'établit à 1,7%
- La hausse du taux de cotisation CNRACL part employeur de 4 points, dont l'adoption relève d'un décret (en cours)
- La modification des calculs des indicateurs financiers nécessaire dans les critères des répartitions des dotations notamment restent d'actualité et l'intégration dans ces calculs des conséquences des réformes fiscales se poursuit

III. La situation financière de la Commune

A. Analyse rétrospective 2022-2024

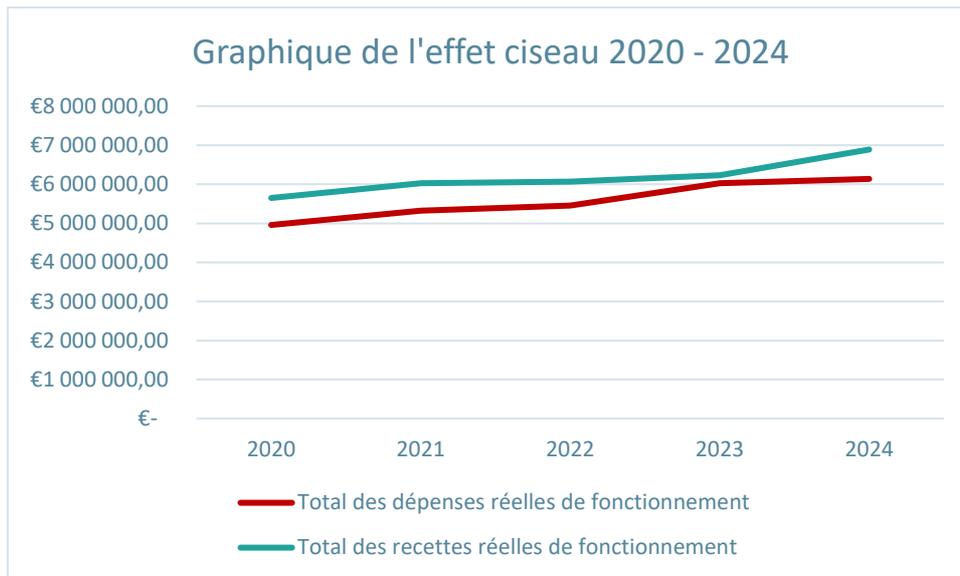
Elle permet d'analyser la situation financière de la Commune sur les 3 dernières années, au regard de plusieurs indicateurs financiers.

Evolution des masses financières

Fonctionnement	2022	2023	2024
Total des dépenses réelles	5 456 093 €	6 027 454 € <i>10,47%</i>	6 136 537 € <i>1,81%</i>
Total des recettes réelles	6 069 729 €	6 232 016 € <i>2,48%</i>	6 889 381 € <i>10,55%</i>
Investissement			
Total des dépenses réelles	713 084 €	933 877 € <i>30,96%</i>	2 249 298 € <i>140,86%</i>
Total des recettes réelles	281 852 €	148 917 € <i>-43,91%</i>	672 531 € <i>351,61%</i>

Les tableaux ci-dessus reprennent les dépenses et les recettes REELLES de chacune des sections, c'est-à-dire l'ensemble des décaissements et encaissements effectués sur chaque exercice. Ne sont pas repris dans ce tableau les excédents accumulés ainsi que les opérations d'ordre.

Graphique de l'effet ciseau

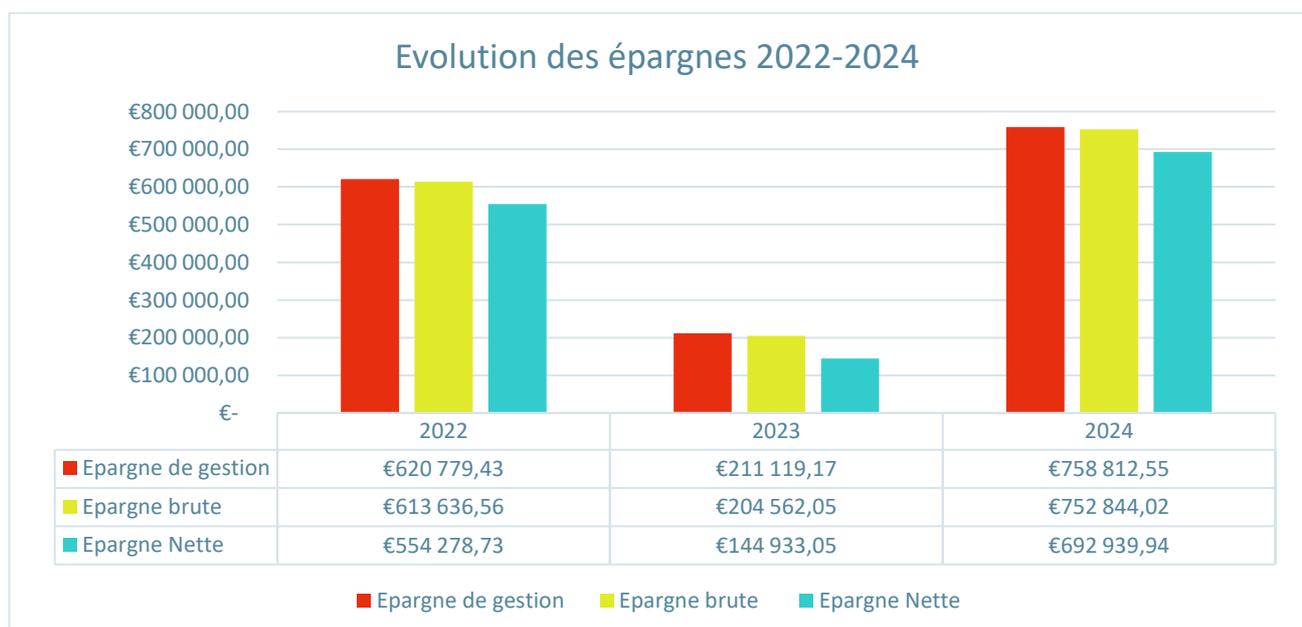


Ce graphique illustre la dynamique de la section de fonctionnement sur ces 3 dernières années.

Effet ciseau = quand le niveau de dépense passe au-dessus du niveau de recette

Bien que le niveau de recette soit supérieur à celui des dépenses, l'écart entre les deux courbes diminue en 2023 pour retrouver une marge plus importante en 2024.

Evolution des épargnes



**Epargne de gestion = [recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement] -
 remboursement des intérêts de la dette**

Epargne brute = [recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement]

**Epargne nette = [recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement] - remboursement du
 capital de la dette**

L'épargne de la Commune chute considérablement en 2023 ce qui est lié à la forte progression des dépenses de fonctionnement. En 2024 la Commune retrouve un niveau d'épargne important au-dessus du niveau de 2022, grâce à une dynamique des recettes de fonctionnement et une maîtrise importante des dépenses de fonctionnement.

Fonds de roulement et résultat d'exercice

	2022	2023	2024
Fonds de roulement en début d'exercice	2 931 423	3 115 853	2 535 456
Résultat d'exercice	182 404	- 580 397	- 823 922
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 113 827	2 535 456	1 711 534

Pour rappel le fonds de roulement de début d'exercice 2023 reprend la clôture des résultats suite à la dissolution du syndicat intercommunal du collège des violettes. En 2024 le résultat d'exercice atteint les - 823 922 €. En effet malgré un résultat largement excédentaire en fonctionnement la Commune a massivement investi en 2024 et a financé ces investissements par ses fonds propres. Elle a donc utilisé une grande partie de son fonds de roulement.

Données sur la dette

La dette de la Commune de Saint-Alban se composait jusqu'à fin 2023 de deux types d'emprunts :

- **Emprunts CD 31** : il s'agit d'emprunts contractés auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour lesquels la Commune rembourse uniquement le capital emprunté.
En 2024 la Commune ne rembourse plus d'emprunt au CD 31.
- **Emprunts bancaires** : il s'agit d'emprunts contractés auprès d'établissements bancaires pour lesquels la Commune rembourse des intérêts et le capital emprunté.

Pour rappel la Commune a contracté un emprunt auprès de la Banque Postale en mai 2021 à hauteur de 500 000 € avec un remboursement annuel de 33 333 € et d'intérêts dégressifs.

La Commune a contractualisé un nouvel emprunt en fin d'année 2024, qui entrera au capital restant dû au 1^{er} février 2025, ci-dessous l'amortissement de cet emprunt :

Banque postale 2025	2025	2026	2027	2028	2029	2030
CRD	1 500 000 €	1 443 750 €	1 368 750 €	1 293 750 €	1 218 750 €	1 143 750 €
K	56 250 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
I	41 108 €	47 565 €	45 045 €	42 525 €	40 005 €	37 485 €

Ainsi l'encours de dette sera le suivant à compter du 1^{er} février 2025 :

Encours de dette global :

TOTAL	2025	2026	2027	2028	2029	2030
CRD	2 084 451 €	1 968 019 €	1 832 557 €	1 696 812 €	1 560 781 €	1 424 461 €
K	116 432 €	135 462 €	135 745 €	136 031 €	136 320 €	136 613 €
I	46 580 €	52 444 €	49 598 €	46 208 €	43 086 €	39 960 €

- **Ratio de désendettement en nombre d'année :**

2021	2022	2023	2024
1,31	1,36	3,84	0,77

Le ratio de désendettement se calcule en divisant le capital restant dû (CRD) de l'exercice au 31/12 par l'épargne brute de l'exercice.

Pour l'exercice 2024 :

- Le CRD au 31/12/24 s'élève à 584 451€
- L'épargne brute de 2024 s'élève à 752 844€

Ainsi le ratio au 31/12/2024 est de 0,77 an

La projection du ratio de désendettement au 1^{er} février 2025 intégrant le nouvel emprunt et utilisant l'épargne de fin d'exercice 2024, s'élèverai à 2,8 ans.

B. Focus sur l'exercice 2024 : Section de fonctionnement

1. La maîtrise des dépenses de fonctionnement portée par des charges à caractère général en baisse

	2022	2023	2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général (chap 011)	1 818 336 € 8,07%	2 012 601 € 10,68%	1 974 481 € -1,89%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 020 835 € 4,47%	3 264 917 € 8,08%	3 396 507 € 4,03%
Atténuation de produit (chap 014)	32 107 € -22,11%	89 926 € 180,08%	86 467 € -3,85%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	575 412 € -17,28%	652 705 € 13,43%	642 822 € -1,51%
Charges financières (chap 66)	7 143 € 2,71%	6 557 € -8,20%	5 969 € -8,98%
Charges exceptionnelles (chap 67)	2 260 € -41,98%	747 € -66,94%	2 248 € 200,78%
Dotations aux provisions et dépréciations (chap 68)			28 042 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 456 093 € 2,52%	6 027 454 € 10,47%	6 136 537 € 1,81%

Au global en 2024 les dépenses de fonctionnement ont évolué de **1,48%** par rapport à 2023, une évolution maîtrisée, qui s'explique par :

- Une baisse des dépenses à caractère général
- Une évolution raisonnable de la masse salariale
- Une diminution des autres charges de gestion courante

Le détail des évolutions les plus importantes sont détaillées ci-dessous :

Charges à caractère général (chapitre 011) :

Une baisse du chapitre 011 de **-1,89%** :

- Forte baisse des dépenses d'électricité
- Diminution de la participation au service LECGS
- Petite diminution de nombreux comptes (fournitures scolaires, locations mobilières, entretiens et réparation voiries, carburants, fournitures d'entretien, matériels roulants ...)

Focus sur les principales évolutions des charges à caractères générales :

- **Article 60612 - Energie - électricité**

	2022	2023	2024
60612 - Energie - Electricité	336 770,58 €	421 840,09 €	359 765,55 €

Cet article comptable regroupe les dépenses relatives à l'électricité et au gaz de la Commune autant sur les bâtiments communaux que sur l'éclairage public.

Dépenses	2022	2023	2024
Gaz	76 162,58 €	73 901,74 €	76 491,86 €
Electricité	260 608,00 €	347 938,35 €	283 273,69 €

Les dépenses relatives au gaz sont quasiment stables sur les 3 dernières années.

Après une analyse plus fine des consommations et de l'évolution du prix unitaire du gaz, il faut noter que le prix du gaz a subi une forte augmentation entre 2022 et 2023 (+28%) et une augmentation bien moindre entre 2023 et 2024 (+3%).

Au niveau des consommations globales, nous observons une forte baisse des consommations entre 2022 et 2023 (-18,65%) qui a permis d'absorber la hausse des prix, une baisse moindre est observée entre 2023 et 2024 (-8,20%).

Ces baisses de consommations sont essentiellement liées à une consommation moins importante sur le groupe scolaire Peyronnette notamment par l'installation de thermostats dans les classes permettant de réguler la température, mais surtout par une absence de relevé de consommation sur le point de livraison du stade Marius Coudon.

Les dépenses relatives à l'électricité ont fortement baissé en 2024.

En effet on observe une baisse importante des tarifs sur les deux types de tarifs (C4 et C5). Le niveau de tarif ne retrouve pas le niveau de 2022, ils restent plus élevés sauf sur l'éclairage public où le prix unitaire atteint 49,43€/MWh contre 101,39€/MWh en 2022.

Conjugué à cette baisse des tarifs, la consommation globale d'électricité a elle aussi diminué sur les 3 dernières années notamment sur l'éclairage public :

Consommations	2022	2023	2024
Eclairage Public	613 671 kWh	363 026 kWh	340 022 kWh

L'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit, le remplacement d'un certain nombre d'équipement en éclairage LED, ont permis cette diminution de presque de moitié des consommations sur l'éclairage public.

- **Article 6042- Achat de prestation de service**

	2022	2023	2024
6042 – Achat de prestation de service	- €	553 436,57 €	505 767,70 €

Le compte 6042 comporte les dépenses relatives à la délégation de service public au LECGS et celles liées aux repas de la restauration Jean Jaurès (API). Ces dépenses ont été imputées sur les 2 derniers exercices sur des comptes différents ainsi il convient d'effectuer une analyse par tiers comptable.

	Imputations	2023	2024
API - Restauration	611	18 182.77 €	0€
	6042	93 252 €	122 496.09€
	Total	111 435 €	122 496.09€
LECGS	6042	460 183.90 €	383 271.61€
	6288		29 587€
	Total	460 183.90€	412 858,78€

Les dépenses relatives à API Restauration évoluent de 11 061 € car il y a eu :

- Augmentation du nombre de repas servis
- Augmentation du prix unitaire du repas standard facturé par le prestataire en avril 2024, de 0.09 € soit 2.74% par rapport au prix initial

Les dépenses relatives au service LECGS diminuent de 47 325,29€ (avec une facturation sur 12 mois sur 2024 et une sur 11 mois sur 2023) **car** il y a eu :

- Augmentation des tarifs donc baisse de la participation de la Commune
- Reversement par LECGS des prestations du bonus territoire de la CAF (initialement perçu par la collectivité, désormais le versement est fait à LECGS et déduit de notre participation)

Face aux diminutions de certains comptes il faut également relever des augmentations au sein du chapitre 011 :

- **Article 60623 – Alimentation**

	2022	2023	2024
60623 - Alimentation	77 094,58 €	98 556,20 €	117 450,02 €

Une augmentation en 2024 de 18 893,82€ qui s'explique par :

- Une évolution du nombre des repas servis + 4359 repas
- Hausse du prix des denrées alimentaires

- **Articles 6161 Assurance multirisque et 6162 – Assurance obligatoire dommage - construction**

	2022	2023	2024
6161 - Assurance multirisques	19 932,49 €	24 099,57 €	36 203,86 €
6162 - Assurance obligatoire dommage - construction	0,00 €	0,00 €	15 756,02 €

Les primes d'assurance pour nos 4 contrats sont en hausse sur les 3 dernières années, particulièrement la prime relative au contrat « dommage aux biens ». Pour rappel la municipalité a eu beaucoup de mal à contractualiser avec un assureur pour ce risque.
 Enfin la Commune a dû prendre une assurance dommage ouvrage et chantier pour le projet d'extension du groupe scolaire Jean Jaurès.

• **Article 6226 - Honoraires**

	2022	2023	2024
6226 - Honoraires	44 602,91 €	13 126,66 €	39 69,28 €

L'évolution de cette dépense s'explique par :

- Plus de contentieux en urbanisme, alors qu'une seule facture a jalonné l'année 2023 pour un total de 1 800€, 5 factures ont alourdi le compte en 2024, pour un montant total de 7 476,20€.
- En 2024, s'impacte la mission d'élimination et de traitement des archives qui a eu lieu en fin d'année 2023 pour un montant total de 1 540,80 €.
- Est imputé la mission diagnostic CTG de 21 528 € (la subvention de la CAF s'élève à 18 996 €)

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Les dépenses de personnel ont évolué de **4.03%** en 2024 par rapport à l'année 2023.

Cette évolution s'explique par :

- Une évolution des comptes de rémunération des agents titulaires et contractuels
- Hausse de la rémunération des apprentis (recrutement sur une année pleine de 2 apprentis, et 1 apprenti supplémentaire depuis septembre 2024)
- Baisse de la cotisation d'assurance, du fait de la baisse du niveau de garantie. En 2024 la Commune a sorti de ces garanties la maladie ordinaire - 47 581.71€

Evolution des comptes de rémunération des agents titulaires et contractuels :

- Augmentation du traitement de base indiciaire
 - + 38 338 euros GVT (glissement vieillesse technicité) + mouvement de personnel
 - + 33 681 euros revalorisation de 5 points en janvier 2024
 - + 12 348 euros revalorisation des grilles basses en juillet 2023 qui a un impact en 2024
 - + 19 456 euros revalorisation du point d'indice en juillet 2023 qui a un impact en 2024
- ⇒ Augmentation des charges patronales en conséquence : + 49 569.98€

Evolution des ETP (équivalent temps plein)

Statut	ETP 2023	ETP 2024	Différence
Fonctionnaires	61,66	63,15	1,49
Contractuels	16,08	17,08	1,00
Apprenti	0,93	2,57	1,64
	78,67	82,80	4,13

- Augmentation rémunération des apprentis : + 22 770.73€ : Recrutement d'un nouvel apprenti et seulement 4 mois en 2023 de versement de l'indemnité

De mai 2020 à décembre 2024, soit 4 ans, il y a eu 4.49 ETP de créés :

- 3.56 ETP sont issus des engagements du mandat.

- 0.93 ETP, qui correspond à 3 postes qui étaient nécessaires pour l'organisation des services, notamment sur l'accueil pour les remplacements de congés de la chargée d'accueil titulaire. Concernant le 2^{ème} poste, il fait suite à la réorganisation du pôle ressources.

Charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses du chapitre 65 ont baissé de - 9 883€.

En 2024 la Commune a vu sa contribution au syndicat intercommunal de l'Hersain augmenter de 17k€ et la contribution au CCAS a augmenté de 10 000€. Cependant la Commune n'a plus à sortir de son actif sa participation au syndicat de voirie suite à sa dissolution ; cette opération représentait 60 544€ par an, c'est donc essentiellement cette mesure qui explique la baisse du chapitre 65.

2. Une forte dynamique des recettes de fonctionnement

	2022	2023	2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Atténuation de charges (chap 013)	57 346 €	169 796 €	172 137 €
	-30,59%	196,09%	1,38%
Produits des services (chap 70)	454 228 €	444 245 €	559 202 €
	22,01%	-2,20%	25,88%
Impôts et Taxes (chap 73)	4 446 365 €	4 479 150 €	4 897 945 €
	-0,88%	0,74%	9,35%
Dotations, subventions et participations (chap 74)	979 320 €	991 305 €	1 074 999 €
	2,65%	1,22%	8,44%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	120 413 €	145 479 €	184 997 €
	36,81%	20,82%	27,16%
Produits financiers (chap 76)	- €	- €	
Produits exceptionnels (Chap 77)	12 057 €	2 041 €	102 €
	-71,82%		
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 069 729 €	6 232 016 €	6 889 381 €
	0,73%	2,67%	10,55%

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 657 365€ soit 10,55% d'augmentation qui s'explique en grande partie par :

- Une forte évolution de la recette fiscale
- Une bonne dynamique des dotations et participations
- Un produit des services en évolution

Produit des services (chapitre 70)

Le chapitre 70 a évolué de 25,88% entre 2023 et 2024, soit 114k€ supplémentaires.

Une évolution portée par les recettes liées au service cantine :

	2023	2024
Redevance et droit des S périscolaires et d'enseignement - cantine	236074 €	331 781 €

Sur l'exercice 2024 est intégré un mois de plus de régie que l'année précédente.

- 8000 € de plus de récupérés en Impayé en 2024 par rapport à 2023
- Augmentation du nombre de repas facturés entre les 2 dernières années scolaire : + 4359 repas
- Augmentation de 10% des tarifs (repas + alae midi) en janvier 2024

Impôts et Taxes (chapitre 73)

Au global le chapitre 73 a évolué de 418 794 € par rapport à 2023. Une évolution essentiellement portée par l'évolution du produit fiscal mais pas que :

	2023	2024
Taxes foncières et habitation	1 345 439,00 €	1 753 368 €

- Hausse des taux de 10%
- Hausse des valeurs locatives 3,86%

S'ajoute à cela une hausse de la Dotation de solidarité communautaire +47k€

Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Ce chapitre est en hausse de 83 694 € grâce à l'évolution de la dotation forfaitaire de 9 331 € et de la dotation de solidarité rurale de 12 125 €. Également la Commune a perçu en 2024, 41 222 € du dispositif de soutien au titre de l'article 113 de la loi de finances pour 2023, plus communément appelé « dotation au titre du filet de sécurité inflation 2023 ». En effet la loi de finances prévoyait, sous certaines conditions, une dotation au profit des communes, des EPCI, des départements, des régions et des syndicats les plus fragilisés financièrement par la hausse des prix de l'énergie en 2023.

Également à noter que la Commune a perçu sur ce chapitre en compensation de l'organisation des élections européennes et législatives en 2024 les participations suivantes de l'Etat :

- Pour les élections européennes : 661 €
- Pour les élections législatives : 1 325 €

C. Focus sur l'exercice 2024 : Section de d'investissement

INVESTISSEMENT			
	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	617 631 € -6%	836 457 € 35%	2 186 858 € 161%
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	95 453 € -30%	96 420 € 1%	59 904 € -38%
Autres investissements	- €	1 000 €	2 536 €
Total des dépenses réelles d'investissement	713 084 € -9,83%	933 877 € 30,96%	2 249 298 € 140,86%
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	89 948 € 620%	18 782 € -79%	615 604 € 3178%
Emprunts en cours	690 € -100%	-100%	
FCTVA (art 10222)	130 669 € -28%	68 462 € -48%	56 928 € -17%
Autres immobilisations financières (chap 27)			
Autres recettes	60 544 €	61 673 €	

Total des recettes réelles d'investissement	281 852 € -62,70%	148 917 € -47,16%	672 531 € 351,61%
--	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Les dépenses d'investissement par opérations sont les suivantes :

Opérations	Montants	Montants BP 2024 + DM + RAR 2023	Réalisé 2024	Détail
101	Ecole Peyronnette	47 800 €	33 679,96 €	Porte gymnase, porte de secours, travaux toiture, étude recherche amiante, paiement programmiste réfection Peyronnette
102	Ecole Jean Jaurès	1 470 409 €	1 456 928,81 €	Protection murale cantine, sécurisation du parking Jean Jaurès, frais d'étude et travaux de l'extension de l'école
103	Entrepôts	4 000 €	- €	
104	Mairie	100 400 €	18 359,35 €	Matériel informatique, test solidité 2 ^{ème} étage, fauteuil de bureau, matériel de secours
105	Crèche	44 000 €	28 999,44 €	Changement portes vitrées, sécurisation portail et portillon, planche de rive
106	Communication	2 200 €	- €	
107	Service technique	14 500 €	6 891,65 €	Mobilier manifestation, matériels espaces verts
108	Sport	12 026 €	4 445,42 €	Changement luminaire LED gymnase Coudon
109	Poin jeunes	- €	- €	
110	Parc et Jardin	18 700 €	11 718 €	Remplacement arbres, jeux city stade CME
111	Centre culturel- Bibliothèque	23 500 €	4 062,80 €	Matériel électronique, clim / chauffage du 1 ^{er} étage
112	Eglise	- €	- €	
130	Halle	- €	- €	
131	Police municipale	72 500 €	41 120,47 €	vidéo protection derrière cantine Jean Jaurès, radio pcs, maintenance
133	Salle des fêtes	15 000 €	5 112 €	Changement du rideau

134	Cimetière	- €	- €	
136	Centre de loisirs	465 000 €	411 260,51 €	Frais d'étude et de travaux rénovation du centre de loisirs
143	Cantine Peyronnette	12 000 €	- €	
144	Cantine Jean Jaurès	14 000 €	1 180 - €	chariots
146	Trésorerie CPAM	- €	- €	
138	Acquisition terrains	164 000 €	163 099,25 €	acquisition 58 avenue de fronton, démolition 12 rue de fenouillet
Totaux		2 484 435 €	2 186 857,93 €	

Au niveau des recettes d'investissement, la Commune a :

- Perçu 56 928 € de FCTVA, toujours calculé sur la base des dépenses d'investissement n-2
- Encaissé 615 604 € de subventions pour les 2 projets en cours :

	Notifiées	Perçues 2024
Etat (DETR) - Extension JJ	300 000,00 €	230 310,11 €
CD 31 - Extension JJ	250 000,00 €	197 740,83 €
CAF - Rénovation centre de loisirs	261 000,00 €	185 714,00 €
CD 31 - Rénovation centre de loisirs	250 000,00 €	- €
CAF - RPE matériel informatique	1 839,00 €	1 839,00 €
Total	1 062 839,00 €	615 603,94 €

IV. Les orientations budgétaires 2025 et perspectives pluriannuelles

Les incertitudes liées au projet de loi de finances 2025, et les annonces de baisses de recettes pour les collectivités territoriales qui en découlent, incitent à la prudence.

L'autofinancement dégagé en 2024 sera utilisé pour financer les investissements sur l'exercice 2025. Les priorités d'investissement pour 2025 seront déterminées par le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de fin de mandat.

A. En fonctionnement

1. Dépenses de fonctionnement

- **Budgets des services**

Les demandes des services pour le budget 2025 en fonctionnement sont stables par rapport aux réalisations 2024.

Les nouveautés à prendre en compte pour le budget 2025 sont les suivants :

- **Le projet transition numérique :**

Au second semestre de 2024, la commune a initié un projet de transition numérique visant à déployer des outils facilitant l'intégration croissante du numérique dans les pratiques de ses services. L'objectif est de fluidifier les échanges, gagner du temps, améliorer l'efficacité et rehausser la qualité du travail.

Ainsi le déploiement du projet nous amène à intégrer plusieurs outils dans le quotidien des services et de se séparer de certains :

Outils	2025
Coffre-fort numérique / maileva	2 000 €
Affranchigo	700 €
Parapheur électronique	100 €
Suppression de la machine à Affranchir	-2 881 €
Total projet	- 81 €

- Evolution des logiciels métiers :

Les logiciels métiers existants sur plusieurs des services sont nécessaires et indispensables à la gestion de certaines missions. Ces logiciels sont installés depuis des années et les contrats, les organisations de travail et les usages ont vocation à évoluer. Sur l'année 2024 plusieurs services ont étudié les possibles évolutions de logiciel qui seront à déployer sur l'année 2025.

Le coût de déploiement de ces outils pour la première année est partagé entre la section d'investissement (coût installation et paramétrage) et de fonctionnement (abonnement annuel).

	Fonctionnement 2025	Investissement 2025
Logiciel Régie Restauration	1 440,00 €	14 275,00 €
Logiciel Cimetière	590,40 €	2 880,00 €
Logiciel Paie	6 657,00 €	21 064,00 €
Logiciel Gestion temps de travail	4 788 €	16 260,00 €
Total	13 475,64 €	54 479,00 €

Les coûts surlignés en jaune sont existants puisque les logiciels métiers sont existants ainsi que leurs abonnements annuels.

- **Développement des actions de cohésion inter service :**

Des actions en lien avec la qualité de vie au travail et la cohésion d'équipe ont été amorcées dès l'année 2023, permettant aux équipes de renforcer les liens entre les agents, favoriser la collaboration, améliorer l'esprit d'équipe, promouvoir une ambiance de travail positive, permettant in fine un meilleur service rendu à la population. Sur l'année 2024 ces actions se sont poursuivies de manière transversale sur tous les services. En 2025 il est proposé de poursuivre des actions communes pour l'ensemble des services mais également par service.

Budget QVT	5 000,00 €
Formation/ action cohésions intra services	10 000,00 €
Evènementiels inter service	2 000,00 €
Total	17 000,00 €

Les autres orientations proposées à prendre en compte par chapitre sont les suivantes :

Charges à caractère général (chapitre 011) :

➤ Les dépenses d'énergie article 60612 :

Bien qu'un travail sur les consommations par site se poursuit une légère hausse de la dépense est à prévoir de part une petite augmentation des tarifs en 2025 sur certains types de tarifs notamment sur l'éclairage public :

C5 €/MWh	2024	2025
Prix énergie PE base	198,08 €/MWh	84,23 €/MWh
Prix énergie PE HP	217,36 €/MWh	88,64 €/MWh
Prix énergie PE HC	65,64 €/MWh	68,43 €/MWh
Prix énergie PE EP	49,43 €/MWh	80,54 €/MWh
C4 €/MWh		
Prix énergie HPH	271,79 €/MWh	114,70 €/MWh
Prix énergie HCH	-5,48 €/MWh	79,10 €/MWh
Prix énergie HPB	186,38 €/MWh	64,00 €/MWh
Prix énergie HCB	-35,50 €/MWh	47,90 €/MWh

- Les dépenses relatives à l'article 6232 fêtes et Cérémonies :

Le budget de la saison culturelle ainsi que des actions enjeux de société reste équivalent à celui de l'année dernière 53 200 €.

Cependant 2025 est une année d'organisation des Toreillades ainsi il faudra prévoir une enveloppe de 18 000 €.

Également seront imputées sur cet article les actions évoquées plus haut (cohésion et QVT).

- Les dépenses relatives à l'article 611 pour les prestations de service :

L'année 2025 est l'année de renouvellement du marché de maintenance informatique de l'ensemble des postes de la Commune, le marché initial datant de 2019, les prix du marché ont nécessairement évolué, il faudra inévitablement prévoir une augmentation du coût de ce service. Le marché est en cours d'analyse.

- Les dépenses relatives à la rémunération de la délégation de service public LECGS à l'article 6042 :

La participation financière de la Commune en 2025 évoluera de 35 000 €, cette évolution s'explique par la difficulté pour la structure de recruter des emplois aidés sur les temps d'animation. En effet ces postes sont subventionnés et ont un coût bien moins important qu'un contrat classique. Pour exemple pour un même temps de travail (861heures par an), le coût d'un contrat aidé est de 10k€, un contrat classique est de 20k€. Ces recrutements en emplois aidés deviennent impossibles ce qui explique la charge supplémentaire prévue en 2025. S'ajoute à cela l'évolution classique des rémunérations des employés LECGS. Également le nombre d'encadrant est adapté à l'évolution des effectifs des enfants observé dès la rentrée 2024/2025.

- Les dépenses relatives à l'article 60623 Alimentation :

Une hausse de ces dépenses sera prévue sur le budget 2025, plusieurs avenants d'augmentation des prix unitaires notamment sur les viandes et les produits laitiers ont été passés en 2024 et viendront impacter un exercice plein.

- **Les dépenses relatives à l'article 6226 - Honoraires cabinet :**

En 2024, plusieurs contentieux d'urbanisme ont été lancés engendrant des frais d'avocat supplémentaires, et qui vont se poursuivre en 2025. Cependant la mission relative au renouvellement de la CTG a été réalisée en 2024 et ne se poursuivra pas en 2025, ainsi une diminution de ce compte de 20 000€ sera à prévoir.

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

La prévision budgétaire 2025 des charges de personnel devra tenir compte des éléments suivants :

Mesures exogènes	Cotisation patronale CNRACL	53 774,02 €
	Cotisation patronale maladie	13 373,14 €
	Agents recenseurs	15 000,00 €
	Avancement échelons	10 071,00 €
	Total	92 218,16 €
Mesures endogènes	Enveloppe Autres	38 596,35 €
	Entrée de personnel	188 966,66 €
	Sortie de personnel	-226 367,20 €
	Total	1 195,81 €
Total		93 413,97 €

A noter que la hausse de la cotisation patronale CNRACL n'est toujours pas actée par décret mais cette mesure devrait intervenir dès le début de l'année.

Scénario Fil de L'eau + Hypothèse

	2024	2025	Évolution
Chapitre 012	3 396 507,25 €	3 597 248,13 €	200 740,88 €
Fil de l'eau		3 484 778,00 €	
Évolution Hors flux		19 056,00 €	
Hypothèses 2025		93 414,13 €	

Charges de gestion courante (chapitre 65)

- **Les dépenses relatives à l'article 65748 - subventions aux associations :** en 2025 la Commune avec le Comité de jumelage de Saint-Alban accueillera les délégations des communes italienne et polonaise jumelées avec Saint-Alban, ainsi afin d'organiser ce weekend d'échange une subvention supplémentaire sera accordée au comité de jumelage.

2. **Recettes de fonctionnement :**

Les orientations proposées sont les suivantes :

Impôts et Taxes (chapitre 73)

En 2025, la municipalité ne projette pas d'augmentation des taux d'imposition cependant le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidé par l'Etat s'élèvera à 1.71%.

Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

En 2025 la Commune percevra :

- La dotation relative à l'organisation du recensement pour 12 379 €
- La subvention de fonctionnement versée par la CAF pour le renouvellement de la CTG 18 996 €

En 2025, le fonds d'amorçage pour le développement des activités périscolaire sera supprimé pour la rentrée 2025 / 2026, pour la Commune de Saint Alban il s'élève à 30 000 €

B. En Investissement

Les orientations budgétaires en matière d'investissement pour 2025 s'inscrivent dans le plan pluriannuel d'investissement 2022-2026.

Pour plusieurs projets du PPI, les estimations financières ne sont pas arrêtées, il s'agit donc d'enveloppes prévisionnelles qui devront être ajustées et être chiffré de manière plus précise.

Ci-dessous le PPI par opération :

	2025	2026	Total opération
Extension du groupe scolaire Jean Jaurès			
Dépenses	312 923 €		312 923 €
Maîtrise d'œuvre - études	23 980 €		
Travaux	288 943 €		
Recettes	121 949 €	- €	121 949 €
Subvention DETR	69 690 €		
Subvention CD 31	52 259 €		
Réhabilitation du centre de loisirs			
Dépenses	903 568 €	- €	903 568 €
Maîtrise d'œuvre	38 568 €		
Travaux	850 000 €		
Mobilier	15 000 €		
Recettes	325 286 €	- €	325 286 €
CD31	250 000 €		
Subvention CAF	75 286 €		
Réfection de l'école Peyronnette			
Dépenses	200 000 €	50 000 €	250 000 €
Travaux	200 000 €	50 000 €	
Recettes			- €
Aménagement du 2ème étage de la Mairie			
Dépenses	334 159 €	- €	334 159 €
Maîtrise d'œuvre	17 304 €		
Travaux	316 855 €		
Recettes	80 000 €	40 000 €	120 000 €
Subvention DETR	80 000 €	40 000 €	
Suite déploiement vidéo protection			
Dépenses	50 000 €	- €	50 000 €
Maîtrise d'œuvre			
Travaux	50 000 €		
12 rue de fenouillet - Lieu de vie pour les services municipaux et associations			

Dépenses	50 000 €		50 000 €
Maîtrise d'œuvre	50 000 €		
Travaux			
Recettes			- €
Changement des chaudières			
Dépenses	100 000 €	- €	100 000 €
	100 000,00		
Maîtrise d'œuvre	€		
Travaux			
Rénovation centre culturel			
Dépenses	55 000 €		
	5 000,00		
Maîtrise d'œuvre	€		
	50 000,00		
Travaux	€		
Recettes	10 000 €		
	10 000,00		
DGD	€		
CD31			
Investissement courant			
Dépenses	300 000 €	- €	
Travaux			
Mobilier			
Total Dépenses	2 305 650 €	50 000 €	
Total Subvention	527 235 €	40 000 €	